
échanges également de lettres. Une grande partie de cette correspondance a été faite par le président de l’ICANN, Göran Marby.

Et sans plus attendre, puisque nous ne disposons que de 30 minutes, je vais ouvrir directement le micro aux interventions et aux commentaires. Oui, s’il vous plaît.

FRANCE : Vous m’entendez ?

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Oui, nous pouvons vous entendre.

FRANCE : Vincent Guillard.

Tout d’abord, j’aimerais remercier les leaders du GAC pour ce travail impressionnant qui a été fait. Merci beaucoup également d’avoir consacré cette séance au rachat de PIR parce qu’il s’agit de circonstances très particulières. Je suis ravi de pouvoir parler de cette question maintenant avec vous. Comme cela a été dit en janvier, nous sommes ravis que la communauté de l’ICANN et le GAC nous aient donné la possibilité de débattre de cette question lors de l’ICANN67.

Les gTLD .org sont très spécifiques pour nous et pour d’autres membres de la communauté. Nous pensons qu’ils doivent être traités dans l’intérêt de l’intérêt public. Pour la France et d’autres, le ccTLD .fr et .eu, nous croyons qu’en tant que gouvernements, nous avons la

responsabilité de garder l’intérêt public au cœur même de ce dossier par rapport au rachat de PIR.

Les choses ont évolué très vite ici. Comme vous le savez, Ethos s’est engagé par rapport à des PIC. Cela nous mène dans la bonne direction mais nous pensons que ces PIC doivent être bien étudiés dans le cadre de la mission de l’ICANN.

La société Ethos a des objectifs un peu idéaux par rapport à la liberté d’expression, etc. Nous sommes tout à fait d’accord avec ces objectifs mais nous voulons savoir comment Ethos compte parvenir à ces résultats. Dans d’autres circonstances, les choses se seraient passées différemment mais ici, en un mois et demi, les discussions ont beaucoup avancé et je tiens à remercier tous ceux qui y ont participé. Et je lance un appel au GAC à ne pas rater cette occasion pour faire entendre votre voix. Je serai ravi de poursuivre les discussions avec vous tous.

Merci beaucoup.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Vincent. Merci d’avoir donné le coup d’envoi de cette discussion. Y a-t-il des remarques ou des interventions de la part d’autres collègues du GAC ?

Je comprends bien qu’il s’agit d’un sujet d’intérêt et je sais également que nous avons ce sujet parmi les thèmes que nous souhaiterions aborder avec le Conseil d’Administration. Donc j’aimerais connaître vos points de vue pendant cette demi-heure de discussion pour savoir

si nous pouvons nous mettre d'accord sur les points que nous allons aborder avec le Conseil d'Administration, pour savoir si cette question pourrait être incluse parmi ces points et pour savoir également si une référence à ce sujet devra être faite dans le communiqué.

Lina, s'il vous plaît.

LITUANIE :

J'aimerais réfléchir un petit peu par rapport aux sujets abordés pendant le forum public auxquels faisait référence Vincent tout à l'heure.

Certains aspects sont reliés entre eux quand on parle de l'impartialité du Conseil, et la communauté a également soulevé la question de la possibilité de garantir certains intérêts publics du registre pour l'avenir.

Il y a somme toute des points très importants auxquels nous devrions réfléchir en tant que GAC dans nos discussions avec le Conseil d'Administration. Parce que, que l'on le veuille ou pas, certaines décisions seront prises. Il y a la question de l'intérêt public et la corrélation avec l'intérêt public parce qu'il y a beaucoup de discussions sur la table, mais il n'y a pas d'indication par rapport au fait de savoir quelle sera cette décision. Il y a eu des manifestations sur lesquelles il y a des enquêtes en place, mais on ne sait pas encore quel sera le cours de ces enquêtes.

Au nom de l'ICANN et au nom également du processus d'acquisition en tant que tel, la question qu'il faut se poser, c'est de savoir si le

Conseil d'Administration va être d'accord avec le résultat dans certaines conditions ou bien s'il ne sera pas d'accord compte tenu de certaines circonstances.

Aujourd'hui, il y a des PIC qui ont été mentionnés pour pouvoir garantir certains résultats. Il y a eu des réflexions par rapport au contenu du contrat lui-même. On pourrait peut-être revenir sur les dispositions d'origine exigées par rapport à .org. Je pense qu'ici au sein du GAC, nous devrions exprimer nos points de vue. À mon avis, nous avons besoin de plus de certitude pour pouvoir nous poser les bonnes questions, les questions qui puissent nous aider, et pour pouvoir participer à ce processus et décider quels sont les arguments que nous allons mettre sur la table.

Je demande aux collègues du GAC d'intervenir et de nous faire part de leurs points de vue. Merci.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Lina, représentante de la Lituanie. Pour répondre très brièvement à ce que vous avez dit concernant le fait qu'on ne sait pas quelle sera la décision – et on sait que la décision n'a pas encore été prise et on ne sait pas quelle sera cette décision –, nous savons que les discussions sont en cours. Et je suis tout à fait d'accord avec vous sur le fait qu'il faut que les membres du GAC partagent leurs points de vue pour que tous les points de vue soient pris en compte au moment de prendre cette décision.

Allez-y. États-Unis s'il vous plaît. Vernita, pardon. Vernita, on ne vous entend pas. Vous n'avez peut-être pas activé votre micro. Vernita, nous ne pouvons pas vous entendre. Est-ce que c'est seulement moi qui n'entends pas Vernita ?

GULTEN TEPE : Non, on n'entend pas Vernita.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Gulden.

GULTEN TEPE : Vernita, nous allons vous appeler pour que vous puissiez participer.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Maintenant, on va passer au commentaire de Suada. Allez-y Suada.

SUADA HADZOVIC : Bonjour à tous.

Je suis tout à fait d'accord avec les intervenants qui m'ont précédée. Je suis très inquiète par rapport à cette question après avoir lu les lettres qui ont été échangées entre l'ICANN et les autres parties prenantes. Sur la page de correspondance de l'ICANN, il y a une lettre de novembre 2019 d'une personne de l'Internet Commerce Association. Après l'élimination du plafonnement des prix, malgré l'opposition des enregistrements et des entreprises à but non lucratif,

il a été décidé que le registre PIR soit vendu à Ethos. La question est la suivante : quelles sont les assurances que le Conseil d'Administration peut fournir pour savoir que cette vente ne soit pas un précédent pour d'autres cas de ce type ? Voilà la question que je voulais mettre sur la table pour lancer nos discussions.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Très bien, merci Suada. J'ai bien pris note de ce que vous demandez par rapport aux assurances. C'est une question à discuter, effectivement.

Avant de redonner la parole à Vernita, je vois sur le chat que Rob nous prévient que le sous-titrage ne fonctionne pas en ce moment et que l'équipe technique essaie de résoudre ce problème. Merci de nous en avertir. J'étais d'ailleurs en train de chercher où étaient passés les sous-titres.

Jorge dit : « Comme je l'ai dit aujourd'hui lors du forum public, je sens qu'il y a deux piliers principaux pour aborder les réactions diverses de la communauté que nous avons vues jusqu'à présent vis-à-vis du rachat : d'une part, l'impression de sauvegarde claire et applicable pour protéger l'intérêt public, y compris sur les prix, la confidentialité et la liberté d'expression ; et deux, d'échanger avec la communauté de manière à ce qu'elle puisse s'exprimer et de manière à ce qu'il puisse y avoir des mesures pour protéger l'intérêt public qui est véritablement légitime. J'espère personnellement que le Conseil d'Administration fera de son mieux pour aborder ces deux points dans les prochains jours et la prochaine semaine. »

INTERPRÈTE : Nous nous excusons, nous ne recevons plus de son.

GULTEN TEPE : Manal s'est reconnectée.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Ma connexion téléphonique était déconnectée. Mais je suis maintenant là à travers Zoom, je suis toujours connectée au travers l'internet.

Vernita, vous avez la parole. Vernita, on ne vous entend toujours pas.
Gulten, vous m'entendez ?

GULTEN TEPE : Manal, je vous entends mais je ne parviens pas à rejoindre Vernita.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Passons donc à Olivier de la Commission Européenne.

COMMISSION EUROPÉENNE : Je suis en grande mesure d'accord avec tout ce qui a été dit jusqu'à présent et j'apprécie beaucoup que l'on ait organisé cette séance sur un sujet qui suscite tant d'intérêt et que ce soit discuté dans notre première journée de travail.

Plus tôt aujourd'hui, on a eu une séance publique, ce qui montre la transparence de l'ICANN vis-à-vis de leur évaluation de cette transaction.

Pour nous, il s'agit ici non seulement d'une question procédurale étant donné qu'il y a des millions de titulaires de noms de domaine qui ont des enjeux ici. Certains de ces domaines desservent l'intérêt public. Pour nous, cette évaluation comprend une dimension de politiques et nous sommes d'avis que le Conseil d'Administration doit assumer sa tâche et contrôler la transaction et ce, indépendamment de l'évaluation faite par les autorités pertinentes.

Lors de la séance publique, j'ai entendu dire par exemple que le procureur général de la Pennsylvanie devait valider le changement du statut de but non lucratif de PIR à entité à but lucratif. Et vous savez bien évidemment que le procureur général de la Californie mène également la question.

J'ai appuyé les commentaires de Jorge de la séance publique, comme ce qu'il vient de dire sur le chat dans notre séance. Il me semble qu'il est fort important de prendre en considération l'avis de la communauté et d'avoir un dialogue entre la communauté et l'ICANN et de ce fait, la séance publique d'aujourd'hui était une bonne première étape dans ce sens. On s'attend bien évidemment aux réponses du Conseil d'Administration face aux questions qui leur ont été posées. En particulier, nous croyons que l'avis du GAC doit être pris en considération pour ce qui est de la question de l'intérêt public.

Puis, nous sommes également d’accord qu’il faut préserver l’intérêt public dans la transaction et qu’il est nécessaire d’avoir des sauvegardes appropriés vis-à-vis de la faisabilité, de la qualité des services, de la protection des droits fondamentaux tels que la liberté d’expression et la liberté à la vie privée, qui doivent être garantis.

Nous appuyons les PIC proposés par Ethos, nous les apprécions. Mais comme l’a dit la France, nous considérons que cela devrait être évalué en profondeur et qu’il faudrait davantage d’assurance pour que l’indépendance de ce conseil superviseur soit garantie et pour que ce conseil ait un véritable pouvoir suivant son mandat.

Nous croyons donc que tous ces points pourraient être abordés dans le communiqué, possiblement à travers un avis. Mais cela reste quelque chose à discuter entre nous. Il me semble qu’on pourrait échanger davantage avec le Conseil d’Administration. Et dans ce cas-là, il faut que l’on discute dès maintenant de ce que l’on doit inclure dans le communiqué et de ce qui devrait être échangé dans d’autres correspondances, sans pour autant rater l’occasion de nous exprimer par rapport à cette transaction qui est si importante et qui a tant d’impact, et de le faire à travers le communiqué.

Merci.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Désolée, j’étais en muet.

Je remercie la Commission européenne et tous ceux qui ont pris la parole jusqu’ici.

Comme cela a été dit, nous devons organiser nos inquiétudes en catégories et certaines devraient s'adresser au Conseil d'Administration et d'autres devraient être publiés à l'attention de Ethos et de PIR. Que devrions-nous discuter avec le Conseil d'Administration ? Qu'est-ce que nous devrions inclure dans un avis ? Ce sont également de bonnes questions.

Pour rappel, nous avons envoyé une lettre au Conseil d'Administration abordant trois questions clés : d'une part, pour les informer ; deuxièmement, pour leur demander quel serait le mécanisme utilisé pour recevoir les contributions de la communauté ; et troisièmement, comment ils définissaient l'intérêt public. Ils ont répondu avec des informations qui ont été mises à disposition du public. Nous sommes bien informés là-dessus.

Hier-même, Göran nous a informés des mêmes lettres et documents qui ont été présentés ce matin. Et les remontées d'informations de la communauté ont également été évoquées à ce niveau-là, bien que la communauté s'attende à voir des mesures prises comme conséquences de leur contribution. Aujourd'hui, on a plutôt un exercice d'écoute. Il reste à voir comment cela sera appliqué.

Puis finalement, il y a deux autres points qui sont appliqués par la Suisse dans le chat, la question de comment définir l'intérêt public. Et je vois que l'Allemagne et la France soutiennent l'intervention de la Suisse. Le changement de statut de PIR d'organisation à but non lucratif à organisation à but lucratif est une autre question à prendre en compte, puis l'application des mesures.

Je vois un autre commentaire sur le chat mais je donnerai d’abord la parole à Kavouss. Désolée Kavouss, attendez. Est-ce que Vernita, vous relevez la main ?

GULTEN TEPE : Kavouss, attendez. Nous allons essayer d’abord de donner la parole à Vernita et puis nous passerons à vous. Vernita.

ÉTATS-UNIS : Merci Gulden de m’avoir aidée à surmonter mes difficultés techniques.

Bonjour à tous. Je voulais intervenir par rapport à la conversation sur le PIR et le transfert du .org.

Le forum public d’aujourd’hui nous a semblé être une bonne mesure pour permettre à la communauté de s’exprimer vis-à-vis de ces préoccupations et de ces opinions par rapport à la vente du .org. Il me semble qu’il serait très difficile de pouvoir avoir un avis de consensus du GAC. Nous ne sommes pas tout à fait sûrs du niveau de consensus que l’on pourrait avoir et c’est pourquoi nous croyons que la communauté s’est déjà exprimée et que le moment est venu d’apprendre des leçons qui ont été partagées à travers ces événements. Nous savons en même temps qu’il y a des discussions en cours par rapport à la manière de définir l’intérêt public dans d’autres forums. Nous voudrions vous avertir que nous voudrions d’abord être sûrs d’avoir une bonne définition avant de procéder avec la discussion.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Vernita.

Maintenant Kavouss. Kavouss, allez-y.

IRAN : Pardon, je ne savais pas que Vernita avait demandé la parole avant moi. Aucun problème.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Oui. Il y avait des problèmes techniques qu’on essayait de résoudre. Cela a pris un certain moment.

IRAN : Je suis patient, aucun problème.

Cette question sera l’un des sujets du communiqué si je ne me trompe. Dans ce cas-là, il faudrait que l’on travaille consciemment par rapport à la rédaction de notre texte sur ce sujet. On ne devrait pas demander quelque chose qui ne soit pas susceptible d’être mis en œuvre. Il nous faut davantage de recherches, davantage de descriptions au lieu de dire : « Faites ceci, ne faites pas cela. » L’ICANN pourrait ne pas comprendre exactement comment mettre en œuvre nos demandes si on se bornait un peu trop à des recommandations. Voilà ce que je voulais dire. Si quelqu’un a un avis, il faudrait plutôt que l’on se demande comment le rédiger, comment on devrait

présenter la chose dans le communiqué. C'est très bien d'avoir une opinion mais il faudrait voir comment elle est transmise.

D'autre part, les TLD historiques semblent faire l'objet d'un commerce ici. Or, ces échanges commerciaux vont-ils en générer d'autres ? C'est cela la question. L'avenir n'est pas clair du tout dans ce sens. Donc il faut être prudent. Il faudrait que cela soit un précédent qui soit acceptable pour nous. C'est pour cela qu'il faut faire attention.

La première lettre de la France, nous la soutenons. Je voulais, Manal, vous demander de le transmettre au Conseil d'Administration de l'ICANN. Je pense que c'est l'une des principales priorités de notre communiqué. On a peu de temps entre aujourd'hui et jeudi. Peut-être, Manal, que vous avez déjà désigné quelqu'un pour que cette personne s'en occupe. Quel serait le texte suivant l'orientation que vous avez fourni dans votre lettre au Conseil d'Administration en parallèle avec ce que suggéraient la France et l'Allemagne, qui, il me semble, n'ont plus besoin de davantage de soutien ? Cette question est d'intérêt pour tous les membres du GAC. Ou au moins la majorité des membres du GAC appuient l'idée qu'il nous faut des précisions par rapport aux conséquences de cela, par rapport à la manière de définir l'intérêt public. Et nous devons considérer avec prudence cette question d'intérêt public et de protection.

J'espère pouvoir en apprendre davantage, mais je voulais dire qu'il faut tout à fait que le communiqué du GAC aborde la question et que l'on devrait en discuter entre nous. Merci.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Kavouss.

J’ai maintenant Paul du Royaume-Uni.

ROYAUME-UNI : Vous m’entendez ?

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Oui, allez-y.

ROYAUME-UNI : Bonjour à tous.

Nous avons eu une très bonne discussion avec la communauté aujourd’hui. Il y avait des inquiétudes qui ont été exprimées, des sujets et des questions qui ont été soulevés. On a également abordé des suggestions de renforcement des PIC. Mais avec les PIC, on pourrait avoir une meilleure solution vu que la situation actuelle n’est pas idéale ou parfaite pour l’intérêt public.

Ce n’est pas une question de oui ou non, c’est une question de solution intermédiaire. Nous croyons que tous les secteurs de la communauté devraient avoir la possibilité de participer à ces discussions. Et nous sommes déçus du fait que les gouvernements ne se sont pas faits entendre plus clairement dans cette discussion. La Suisse était l’un des seuls gouvernements à s’exprimer ce matin. Nous n’avons pas saisi l’occasion comme gouvernements-membres.

Nos avis, vous le savez, ont un statut spécial. Et dans les circonstances actuelles, il serait très difficile de se mettre d’accord de manière inclusive pour un avis de consensus. Il y a beaucoup de personnes qui ne peuvent pas participer pleinement à la réunion, que ce soit pour des problèmes de largeur de bande, de fuseau horaire, de manque d’interprétation. Tout le monde a fait un très bon travail pour permettre que cette réunion se fasse de toute façon mais il reste encore des gens qui sont exclus, donc il serait très difficile d’exprimer un avis dans ces circonstances. Il faudrait en discuter avec le Conseil d’Administration, tout à fait, il faudrait profiter des discussions en cours dans la communauté. Dans le cas d’avoir des préoccupations, il faudrait qu’on les exprime dans ces discussions, que l’on prenne la parole. Mais nous ne pourrions pas passer à un avis de consensus directement dans ces circonstances.

Merci.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Paul.

Je ne vois pas d’autres demandes d’intervention pour le moment.

Nous sommes à l’heure pour la séance suivante. On m’indique qu’il nous faut au moins une trentaine de secondes pour passer d’une séance à la suivante, alors on va prendre une trentaine de secondes de pause avant de commencer la prochaine séance et poursuivre nos discussions sur le point qui se trouve sur notre ordre du jour.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]